

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate

Barrister and Solicitor

5175 de la Concorde

Vaudreuil-Dorion

Qc, J7V 0G1

Tél : 450-458-4924

Fax : 450-458-5270

helenesicard@videotron.ca

Vaudreuil-Dorion, 22 mai 2020

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal H4Z 1A2

**Objet : Dossier R-4110-2019, Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029
Commentaires de Union des consommateurs (UC) sur la demande du RNCREQ de disposer de délais pour déposer une preuve d'expert sur les meilleures pratiques en acquisition de moyens de GDP**

Chère consœur,

Ma cliente, UC, a pris connaissance des correspondances du RNCREQ en date du 15 mai 2020 (C-RNCREQ-10) et du 22 mai 2020 (C-RNCREQ-11) de même que des commentaires de HQD en date du 21 mai 2020 (B-072).

UC tient à informer la Régie qu'elle appuie la demande du RNCREQ de disposer de délais afin de pouvoir déposer une courte preuve d'expert sur les meilleures pratiques en acquisition de moyens de GDP et demande à la Régie de recevoir favorablement cette demande. En effet le dépôt au présent dossier de l'expertise recherchée par le RNCREQ est dans l'intérêt de la clientèle du Distributeur.

UC soumet respectueusement que les bénéfices et l'éclairage qui pourrait découler du dépôt d'une telle preuve au présent dossier devrait avoir préséance et l'emporter sur un délai de quelques jours requis pour le dépôt de ladite preuve.

En conséquence UC demande à la Régie de bien vouloir user de sa discrétion en matière procédurale et de recevoir la demande formulée par le RNCREQ.

Veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.

(s) *Hélène Sicard*

Me Hélène Sicard

c. c. Viviane de Tilly
Me Simon Turmel (HQD)